

**Avis présenté au CHSCT Départemental du Bas-Rhin le 17 mai 2013  
concernant les modifications des rythmes scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré**

Le Journal Officiel du 26 janvier a publié le décret 2013 – 77 du 24 janvier 2013 sur la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré. Il prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées au lieu de 4 jours aujourd'hui. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale décide de l'organisation scolaire de chaque école après avis du Maire ou du président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.

Dans notre département, une majorité écrasante de communes estime que la réforme est loin d'être finalisée et attendra 2014 . Dans le Bas-Rhin, cette réforme ne s'appliquera qu'à 1,5 % des élèves, dans 13 communes à la rentrée 2013.

L'avis adopté au CHSCT Ministériel demande que les CHSCT D soient saisis de cette question avant que les DASEN ne valident leur décision sur la nouvelle organisation du temps scolaire pour les personnels concernés. Dans l'attente d'une réponse du CHSCT M, le CHSCT D 67 demande qu'un groupe de travail puisse suivre tout au long de l'année scolaire 2013 – 2014 les collègues des écoles qui entrent dans le dispositif.

Dans tous les départements où les rythmes sont modifiés, les CHSCT se doivent d'examiner l'incidence sur les conditions de travail des personnels travaillant dans les communes concernées.

En effet, les accords "santé sécurité" signés en 2009 par les organisations syndicales ont élargi les pouvoirs des CHS qui sont devenus des CHSCT dans les trois versants de la fonction publique. Selon l'article L4612-8 du code du travail, "Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail."

Les organisations syndicales représentées au CHSCT D 67 veilleront à ce que ce point apparaisse à l'ordre du jour du premier CHSCT D après la rentrée 2013.